



Vérification des contrôles de gestion financière
Réponse de la direction et plan d'action
Le 24 octobre 2008

Recommandation	Plan d'action	Responsabilité	Date de fin prévue
<p>1. Le Ministère devrait élaborer, mettre en œuvre et communiquer un cadre de contrôle de la gestion financière intégré. Ce faisant, le Ministère doit prendre en considération les exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• exécuter les processus financiers clés de manière uniforme à l'échelle du Ministère;• officialiser les rôles, les responsabilités, les pouvoirs et les relations hiérarchiques en matière de gestion financière;• établir une fonction efficace de surveillance et d'examen fondée sur les risques assortie de mécanismes de responsabilisation;• fournir l'assurance que des contrôles financiers sont en place et qu'ils fonctionnent comme prévu.	<p>D'accord. Le Ministère a élaboré et mis en œuvre divers cadres financiers au cours de la dernière année. Le projet d'évaluation de l'état de préparation contribuera à établir et documenter le cadre de contrôle. L'étape II de l'évaluation de l'état de préparation, qui comprendra la documentation des processus et des contrôles clés, débutera cet hiver.</p> <p>Une ébauche du cadre de gestion financière du Ministère intégrera les renseignements tirés de l'étape II de l'évaluation de l'état de préparation. L'ensemble des politiques en matière de gestion financière, dont la mise en œuvre est prévue pour avril 2009, sera aussi incorporé. Une fois ces deux composantes clés complétées, le cadre de gestion financière du Ministère sera complet.</p>	Finances et gestion ministérielle	Juin 2009
<p>2. Le dirigeant principal des finances devrait élaborer une stratégie de formation en gestion financière qui soit complète.</p>	<p>D'accord. Les responsables des finances et de la gestion ministérielle examineront les demandes de formation annuelles et travailleront de concert avec les gestionnaires régionaux afin d'élaborer une stratégie complète de formation en gestion financière.</p>	Finances – Services intégrés et toutes les régions	Janvier 2009
<p>3. Le Ministère devrait renforcer et normaliser les pratiques de surveillance et d'examen relatives au processus d'approbation en vertu des articles 33 et 34 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>.</p>	<p>D'accord. La direction générale des finances et de la gestion ministérielle élaborera une approche officielle en matière de pratiques de surveillance.</p>	Finances et gestion ministérielle	Juin 2009



Recommandation	Plan d'action	Responsabilité	Date de fin prévue
4. Le Ministère devrait s'assurer que tous les dossiers financiers sont bien tenus et qu'ils comportent tous les renseignements pertinents à l'appui.	D'accord. Partie intégrante du cadre de gestion financière, le cadre de surveillance en cours d'élaboration répondra à cette exigence. Les pratiques et processus actuellement en place feront aussi l'objet d'un examen visant à assurer leur uniformité à l'échelle du Ministère.	Comptabilité ministérielle et Politiques	Juin 2009
5. Le Ministère devrait modifier ses mécanismes de contrôle de l'accès au système de finances et mettre en place un processus d'approbation officiel par les cadres, lorsqu'une personne peut approuver plus d'un élément de la même transaction.	D'accord. Des mesures ont été prises de façon immédiate afin de modifier les contrôles de l'accès au système.		Complété
6. Le Ministère devrait renforcer ses mécanismes de contrôles de gestion de l'accès des utilisateurs au système financier, particulièrement pour ce qui est des départs des employés ainsi que des examens périodiques des profils d'utilisateur. Tous les mécanismes de contrôle devraient être bien documentés afin de permettre une planification de la relève et un transfert des connaissances en douceur.	D'accord. Les responsables des Finances et de la gestion ministérielle travailleront de concert avec les gestionnaires régionaux des finances afin de renforcer les contrôles de la gestion des comptes des utilisateurs du système financier en ce qui a trait au départ d'employés.	Finances – Services intégrés et toutes les régions	Décembre 2008
7. Le dirigeant principal des finances doit clairement cerner les risques financiers clés à l'échelle ministérielle, évaluer ces risques afin d'élaborer une stratégie d'atténuation pour gérer efficacement, puis communiquer ces risques à la haute direction ainsi qu'à toutes les parties intervenant dans la gestion des finances. Le dirigeant principal des finances devrait régulièrement réévaluer les risques financiers clés et les mettre à jour afin de s'assurer que les risques cernés sont actuels.	D'accord. Le profil risque ministériel actuel précise les secteurs à risque clés de la gestion financière. Les risques liés à la gestion financière ainsi que les stratégies d'atténuation sont définis de façon régulière et communiqués aux membres du comité exécutif. Les responsables des Finances et de la gestion ministérielle veilleront à incorporer les risques financiers clés ainsi que les plans d'atténuation au plan d'activités de 2009-2010.	Finances et gestion ministérielle	Septembre 2009